

Procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire CDTE47



CDTE 47

997A, Avenue du docteur Jean Bru

47000 agen

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25/11/2019 à Agen

L'Assemblée générale ordinaire du **25/11/2019** a été convoquée à la suite d'une décision du comité directeur en date du **28/10/2019**. La réunion en Assemblée générale a eu lieu à **AGEN**.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale a été précisé dans les convocations envoyées aux membres actifs le **30/10/2019** et les documents soumis au vote ont été publiés sur le site internet <https://cdte47.ffe.com/> rubrique infos CDTE47/Compte-rendus.

Il a été établi une feuille d'émargement ; signée par les membres présents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ouverture de l'Assemblée Générale par MERIDA SALVADOR PRESIDENT DU CDTE47.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapports financiers
- Budget prévisionnel
- Questions diverses

Point n°1 : Rapport moral et quitus

Vote du PV de l'assemblée générale 2018 dont vous avez pu prendre connaissance sur notre site internet <https://cdte47.ffe.com/> rubrique infos CDTE47/Compte-rendus.

Le rapport moral et le quitus sont adoptés à l'unanimité.

Licences tourisme équestre :

En 2019 nous avons compté 658 licenciés TE contre 632 en 2018. Je remercie tous les licenciés qui font le choix de prendre le fléchage TE. Je rappelle l'importance d'avoir des licenciés pour notre comité ; outre le fait que les subventions sont attribuées en fonction des licenciés, c'est en étant nombreux que nous pouvons nous faire entendre dans les réunions et commissions relatives aux usagers des chemins de randonnées. Si nous voulons que ceux-ci continuent à être accessibles aux cavaliers, nous nous devons de peser dans toutes les décisions sur leur partage. On remarque cependant qu'un grand nombre de cavaliers d'endurance font le choix de prendre des licences cheval ou poney, bien que leur intérêt, comme celui des cavaliers randonneurs, soit la libre circulation des équestres sur l'ensemble du réseau des sentiers de randonnées. Bien sûr dans le respect et le partage avec tous les usagers.

Etre nombreux, nous permet de peser aussi dans les décisions des instances fédérales qui ont trop tendance à négliger les minorités.

Communication :

Un site internet de plus en plus fréquenté avec un petit mois en février 4077 vues et un record en mai 6139 vues, pensez à travailler vos flyers, faire des articles, mettre des photos et vidéos pour communiquer sur vos associations et structures.

Une chaîne Youtube

Une page FB avec 903 amis que des cavaliers.

Un compte Instagram #cdte47

Pour les professionnels du TE une brochure régionale pour les salons randonnées et séjours équestres et une brochure TE en NA.

Pour créer vos flyers, je vous conseille : <https://www.canva.com/>

Chemins équestres 2019 :

- Chemin équestre du Haut-Agenais
- Chemin équestre Henri IV en Albret
- Chemin équestre Pays du Dropt
- Chemin équestre Pays de Serres
- Route équestre européenne d'Artagnan Voie royale 2019

Avec environ 80 accueils chevaux et cavaliers.

Procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire CDTE47

Balisages :

Nous avons pu terminer le balisage de la route d'Artagnan, la voie royale entre Moirax et Anthé et ce à moindre coût puisque ce sont nos baliseurs bénévoles Muriel Manquat et son mari, Jean-Paul Dumas et moi-même qui l'avons fait.

Nous avons besoin de plus de baliseurs bénévoles pour entretenir nos chemins équestres.

Je vous demande à tous de prendre soin de nos chemins équestres en entretenant les tronçons qui sont proches de chez vous : balisages, retirer les lierres et les branches...

En janvier aura lieu au Ranch du Bel Air à Labretonie une session de formation de baliseurs équestres.

Rallyes 2019 :

Nous avons eu grâce à vous 24 rallyes en Lot-et-Garonne, tous de très bonne qualité tant au niveau des circuits que des repas, toujours avec un accueil des plus conviviaux.

On ne remerciera jamais assez les organisateurs et bénévoles pour tout le travail qu'ils font pour nous offrir une journée de plaisir avec nos chevaux et amis. C'est vous qui faites la réussite de nos rallyes que nos voisins nous envient.

Nous remercions également les organisateurs de rallyes des départements limitrophes qui nous accueillent, complétant ainsi les offres de rallyes pour tous les cavaliers randonneurs, avec quasiment un rallye tous les week-ends entre mars et novembre.

Cette année a été particulièrement riche avec :

- Un rallye régional de 2 jours organisé par le Ranch du Bel Air à Labretonie avec 66 participants, je remercie le CRTE NA et son président Jean-Guy Mercier pour les belles plaques d'écurie que nous avons pu remettre à chaque participant, ainsi que Carole pour l'organisation,
- Un rallye départemental organisé par le GRE47 à Montagnac sur Auvignon avec une cinquantaine de participants, merci à Muriel et à son équipe,
- Deux fêtes du cheval à Lévigac de Guyenne et Villereal.

En ce qui concerne l'ouverture des cavaliers non licenciés FFE, chaque organisateur prendra ses responsabilités.

Toutefois, je déconseille d'inscrire des cavaliers qui ne sont pas à jour de leur adhésion à une fédération de tourisme équestre.

Procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire CDTE47

Rappel des conditions minimales pour l'organisation d'un rassemblement d'équidés :

« Les prescriptions minimales listées ci-dessous sont à respecter pour la participation des équidés même lorsque l'effectif est inférieur à 15 animaux et qu'ils ne sont pas présentés en vue de leur vente :

- les équidés doivent être régulièrement identifiés (n° SIRE et transpondeur) et accompagnés de leur document d'identification;
- les équidés doivent provenir de lieux de stationnement dûment déclarés à l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) et indemnes de toute maladie réputée contagieuse de l'espèce;
- la vaccination des équidés contre la grippe équine est nécessaire;
- les équidés doivent être en bonne santé, ne doivent présenter aucun signe clinique de maladie et être aptes au transport;
- les conditions d'hébergement et de garde des équidés durant la manifestation doivent respecter les besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux;
- la déclaration préalable du lieu de la manifestation doit être effectuée auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation. Les démarches peuvent être effectuées en ligne sur le lien internet ci-après :

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>

La présence d'un vétérinaire sur place n'est obligatoire que en cas de vente d'équidés, exemple une foire,... »

Nous devons afficher clairement notre adhésion au CDTE47 et au tourisme équestre en Lot-et-Garonne, pour les raisons que j'ai expliquées précédemment ; aussi pour les manifestations qui reçoivent une dotation du CDTE47, la banderole sera obligatoirement mise en évidence lors de la manifestation.

Cheval et différence :

Nous avons aussi été le partenaire de la journée Cheval et différence qui s'est déroulée le 24 juin à Saint Robert.

Sylvie Recoussine nous relate cette journée.

Trophées des champions 2019 :

Cette année le tourisme équestre sera à l'honneur lors de la soirée des trophées des champions du Lot-et-Garonne avec :

- Virginie Bournazel vainqueur par équipe du Desert Gobi Cup,
- Vivien Dagron médaille d'argent par équipe au championnat de France AS Endurance à Brécey (50) 90km junior
- Chloé Simons championne du monde de tir à l'arc « jeunes cavaliers »,
- Rachel Bétoulhières-Recoussine pour sa 3^o place au championnat du monde de tir à l'arc jeunes cavaliers et sa seconde place par équipe aux championnats de France

Nous félicitons également tous les autres cavaliers lot-et-garonnais pour leurs résultats nationaux.

Point n°2 : Rapports financiers et quitus

Ce rapport présenté à l'écran, nous est commenté par notre trésorière Dominique Benet,

Le rapport financier et le compte de l'exercice sont adoptés à l'unanimité.

Point n°3 : Budget prévisionnel et quitus

Ce rapport présenté à l'écran, nous est commenté par notre trésorière Dominique Benet,

Le rapport financier et le compte de l'exercice sont adoptés à l'unanimité.

Point n°4 : Questions diverses

- Mathieu Flandrois, de la SHR du Dropt, revient sur l'arrêté préfectoral relatif aux rassemblements d'équidés.

La DUM, document unique de manifestations sur le site de la FFE, simplifie les formalités administratives, je vous conseille son usage. Cependant, seuls les cavaliers licenciés FFE sont couverts par ces mesures. Si vous ouvrez vos rallyes, il vous faut vous en tenir aux dispositifs de l'arrêté préfectoral.

Procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire CDTE47

- Francis Brazzorotto intervient sur l'ouverture des rallyes aux cavaliers non licenciés FFE, « On ne doit pas chercher à diviser les cavaliers randonneurs ».

Réponse : Le rôle du CDTE47 est d'œuvrer pour ses licenciés en tant qu'organe déconcentré de la FFE. Chaque fédération doit faire de même pour ses propres adhérents. Chaque organisateur devra assumer seul toute autre position.

Ci-dessous les obligations pour les organisateurs de rallyes : elles sont signalées par une croix rouge.

Quelles sont les obligations déclaratives ?

	Manifestation déclarée à la FFE : DUC/DUM	Autres manifestation
Rassemblements d'équidés		
Déclaration à la DD(cs)PP un mois avant .	✓	✗ Obligation à la charge de l'organisateur
Désignation d'un vétérinaire sanitaire	✓ En renseignant le nom du vétérinaire sanitaire sur la DUC/DUM obligatoirement	✗ Obligation à la charge de l'organisateur
Mise en place un registre d'élevage	✓	✗ Obligation à la charge de l'organisateur
Avoir un règlement de la manifestation	✓	✗ Obligation à la charge de l'organisateur
Déclarer le lieu de détention à l'IFCE	✓ Au moment de l'adhésion ou de l'inscription de la manifestation au calendrier (case à cocher)	✗ Obligation à la charge de l'organisateur
Déclaration d'une manifestation sur la voie publique		
Déclaration en Mairie ou en Préfecture selon le cas	✗ Obligation à la charge de l'organisateur	✗ Obligation à la charge de l'organisateur
Avis de la Fédération	✓ Les organisateurs adhérents de la FFE dont la manifestation est inscrite au calendrier en sont dispensés	✗ Obligation à la charge de l'organisateur

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à **21h**.

Le Président

MERIDA SALVADOR



Le Secrétaire

Gérard BAGAU

